

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
POUR L'ANNÉE 2023  
SUITE A LA REUSSITE DE L'EXAMEN  
PROFESSIONNEL**

**Le Maire de CHATILLON-SUR-INDRE (Indre),**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade, suite à l'obtention de l'examen professionnel, **d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe** au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
ALIBRAND Marina	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Châtillon-Sur-Indre, le 05 octobre 2023

Le Maire,  
Gérard NICAUD



**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
POUR L'ANNÉE 2023**

**Le Maire de la mairie de CHATILLON-SUR-INDRE (Indre),**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade **d'adjoint administratif principal de 1<sup>e</sup> classe** au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
FAICHAUD Sylvie	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe

**Article 2** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2023-49 du 31 mars 2023.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

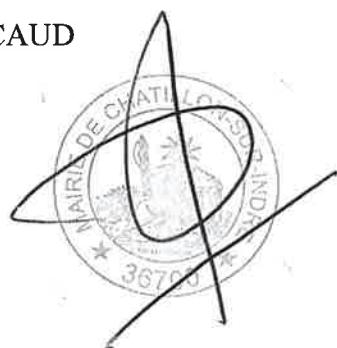
**Article 4** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**Article 5** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Châtillon-Sur-Indre, le 04 avril 2023

Le Maire,

Gérard NICAUD



Publié le :

Le Maire de la mairie de CHATILLON-SUR-INDRE (Indre),

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 28 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement de grade **d'adjoint technique principal de 1<sup>e</sup> classe** au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BERTRAND Véronique	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe
BOURREAU Laurent	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe
POURNIN Stéphane	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe
MORIN Sylvie	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe
RAGIM Karim	Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>e</sup> classe

**Article 2** : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté 2023-49 du 31 mars 2023.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

**Article 4** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

**Article 5** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Châtillon-Sur-Indre, le 04 avril 2023

Le Maire,  
Gérard NICHAUD



Publié le :